



Départ n° 98 / MEF/DGD

Abidjan, le **26** JUIL 2011

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL DOUANIER

Objet : Paiement des salaires
de juillet 2011

Dans le cadre de la 3^{ème} étape du contrôle d'effectif initié par Monsieur le Premier Ministre, Ministre de la Défense pour les ex FDS, la paye du salaire du mois de juillet 2011 se fera en espèces à Abidjan.

Les agents Douaniers, tous les emplois confondus, percevront leur paie dans les différents guichets qui leur seront indiqués.

L'agent devra se présenter, muni des pièces suivantes :

1. La photocopie de la carte nationale d'identité ou de la commission d'emploi, accompagnée de l'originale ;

2. Le bulletin de salaire du mois de juillet 2011 et l'attestation de présence au service éditée par la Direction des Ressources Humaines et dûment contresignée par le Chef hiérarchique immédiat.

Vu l'intérêt de cette opération chaque Responsable de Service, est chargé de délivrer l'attestation de présence, faute de quoi, l'agent ne pourra percevoir son salaire.

Le Directeur Général des Douanes

